



## **Déclaration liminaire du CDAS du 27/05/2013**

Monsieur le Président,

Dans sa note du 7 janvier dernier, le secrétariat général a annoncé un budget 2013 maintenu à haut niveau. Pour la CGT, maintenir ce budget par rapport à celui de 2012 ne suffit pas. Il faut se donner les moyens d'avoir une politique d'action sociale ambitieuse pour tous et en particulier pour nos retraités. C'est pour cette raison que l'ensemble des organisations syndicales nationales a voté contre ce budget 2013.

Un autre sujet d'importance a été évoqué lors des précédents groupes de travail nationaux dont nous nous étions fait l'écho au dernier CDAS . Les discussions avaient notamment porté sur Chorus, sur les délégués et assistants de délégation et aussi sur le fonctionnement des délégations.

Les échanges entre les organisations syndicales et la direction des politiques sociales, confirment la volonté des ministres de diminuer les moyens en personnel affectés à la mise en œuvre de l'action sociale ministérielle (15 suppressions au titre de 2012, 27 suppressions au titre de l'année 2013) et le refus de procéder à une revalorisation des moyens budgétaires alloués au financement des prestations sociales.

Nous vous demandons en tant que Président du CDAS de l'Eure de faire remonter un vœu auprès du secrétariat général et co-signé par l'ensemble des représentants du CDAS demandant à ce que les moyens en personnel alloués à notre département restent à l'identique.

Les fédérations ont demandé un vote sur l'ensemble des fiches concernant la réorganisation des délégations.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre la réorganisation proposée. Nous constatons aujourd'hui que Chorus semble bien impacter fortement le fonctionnement des délégations départementales sous couvert d'une régionalisation et même si les ministres ont réaffirmé leur attachement à un réseau de proximité et un dialogue social à l'échelon départemental !

Concernant les retraités, la fédération des finances CGT dénonce la dégradation du pouvoir d'achat des retraités (insuffisance des pensions-gel du barème de l'IR avec ses conséquences sur les impôts locaux-augmentation des contributions sociales...). Dans ce contexte, il est nécessaire de faire évoluer les droits à l'action sociale de cette catégorie de la population. Cela passe inéluctablement par des prestations nouvelles et donc des moyens financiers supplémentaires. Il n'est pas question pour la CGT d'enlever à certains pour donner à d'autres.

Concernant la restauration collective, le dernier CDAS a mis en évidence certaines difficultés quant à la survie de certains restaurants administratifs dans notre département. Une étude sur la restauration devait être mise en place. Où en est cette étude aujourd'hui ? Il nous avait été répondu au dernier CDAS que l'étude était en cours de finalisation et sa sortie prévue début 2013. Il était également question d'ouvrir ses restaurants aux retraités, quels sont les résultats de vos investigations concernant ce sujet ? Nous demandons à ce que les retraités bénéficient de cet accès avec un tarif identique à celui des actifs.